

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°06/2022

L'an **deux mil vingt-deux**, le **27 janvier**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Sébastien **BLACHE**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Anthony **NIAVET**.

Procurations : Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

Objet : QUARTIER DU REVEIL – TRAVAUX SUR RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT – CONVENTION FINANCIERE TRIPARTITE.

Exposé du Maire

Les communes de Charvieu-Chavagneux, Chavanoz et Pont de Chéruy ont pour projet la réalisation de travaux de mise en conformité des réseaux desservant le quartier du Réveil qui est implanté sur ces trois communes.

Le projet consiste en la réfection du réseau d'alimentation en eau potable desservant l'ensemble des habitations de ce quartier (pose d'une nouvelle canalisation plus importante), permettant également un bouclage de ce réseau d'alimentation avec celui existant chemin du Réservoir.

Dans le même temps, le réseau d'assainissement existant sera mis en séparatif et le revêtement du chemin du Réveil sera refait en bicouche. Il est à noter que la circulation sera mise en sens unique, depuis la RD.517 jusqu'au quartier du Réveil.

Après plusieurs réunions de concertation, un projet de convention a été établi pour fixer les conditions de répartition financière du coût de ces travaux entre les trois communes concernées.

Ces travaux nécessitent également une délégation de maîtrise d'ouvrage entre les trois communes et la Communauté de Communes Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné.

En ce qui concerne Pont de Chéruy, notre maîtrise d'ouvrage sera déléguée à la commune de Charvieu-Chavagneux pour la réalisation des travaux. Le montant correspondant à la partie située sur la commune de Pont de Chéruy s'élève à 169.187,50 € hors taxes.

Deux options ont été proposées, à savoir la réfection complète de la voirie du chemin du Réveil et la création d'un cheminement piéton tout au long de celui-ci, dont les coûts hors taxes s'élèvent respectivement à 22.875 € et 157.250 € pour la partie située sur Pont de Chéruy.

Nous vous proposons de ne pas retenir ces deux options et de ne signer la convention que pour le seul montant de 169.187,50 € hors taxes.

Vous voudrez bien statuer.

Décision :

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable à la prise en charge de la somme de 169.187,50 € correspondant à la quote-part de la commune de Pont de Chéruy pour les travaux précités.

☞ Ne retient pas les options concernant la réfection complète du chemin du Réveil et la création d'un cheminement piéton.

☞ Délègue la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la commune de Charvieu-Chavagneux.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer la convention s'y rapportant avec la commune de Charvieu-Chavagneux.

Délibération adoptée à l'unanimité.



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 01 février 2022
Le Maire,